



LE TRIBUNAL DE COMMERCE (2ÈME PARTIE)

FORMATION EN E-LEARNING

Juridiction de première instance spécialisée, le Tribunal de commerce tranche les litiges entre commerçants ou concernant des actes de commerce, gère les procédures collectives (redressement, liquidation) et tient le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

1. Maîtriser les fondements légaux et procéduraux concernant le tribunal de commerce.
2. Comprendre le rôle et les obligations des parties et de tous les intervenants judiciaires et amiables devant le tribunal de commerce.

PUBLIC VISÉ

Avocats débutants et/ou non spécialisés sur ce thème.

PRÉ-REQUIS

- Un parcours de formation en Droit
- Une connexion internet

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous pouvez accéder à vos modules de formation Avocats à J-2 avant 17h00. Exemple : pour une formation qui démarre le lundi, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi à 17h00, pour une formation qui démarre le mercredi, les inscriptions sont possibles jusqu'au lundi à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Accès à l'ensemble des avocats.

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Référé et requête devant le tribunal de commerce

1. Procédure en référé au tribunal de commerce
 - a. Les différentes formes de référé
 - b. Conditions d'application
 - c. La procédure et les délais
 - d. L'exécution et les voies de recours
2. Procédure sur requête au tribunal de commerce
 - a. Définition et champ d'application
 - b. La présentation et les conditions de la requête
 - c. La décision et les suites possibles

II. Les voies de recours devant le tribunal de commerce

1. L'opposition
2. L'appel
 - a. Conditions d'exercice de l'appel
 - b. Procédure d'appel
 - c. Effets de l'appel
3. Le pourvoi en cassation
 - a. Conditions d'exercice du pourvoi
 - b. Procédure du pourvoi en cassation
 - c. Effets du pourvoi en cassation

III. Les procédures particulières et contentieux spécifiques

1. Les procédures collectives
 - a. Le redressement judiciaire
 - b. La liquidation judiciaire
 - c. Les procédures de sauvegarde
2. Le contentieux des pratiques anticoncurrentielles
 - a. Les pratiques anticoncurrentielles et leur régulation en France
 - b. La saisine du tribunal de commerce en matière de pratiques anticoncurrentielles
 - c. Les voies de recours et les relations avec l'Autorité de la concurrence
 - d. Les interactions avec le droit européen et international de la concurrence
3. Le contentieux des contrats commerciaux
 - a. Les principes généraux des contrats commerciaux
 - b. La saisine du tribunal de commerce en matière de contentieux des contrats commerciaux
 - c. Les interactions avec le droit européen et international des contrats

IV. Conclusion : l'efficacité du tribunal de commerce et perspectives d'évolution

1. Les forces et faiblesses du tribunal de commerce
2. Les possibles évolutions du tribunal de commerce
3. Les alternatives aux tribunaux de commerce : médiation, conciliation et arbitrage
 - a. La médiation : un processus de résolution amiable des litiges
 - b. La conciliation : un processus de résolution amiable des litiges encadré par un juge
 - c. L'arbitrage : un processus de résolution des litiges par une juridiction privée

DURÉE

3 heures de formation à distance réparties sur une durée maximum d'un mois.

PROFIL DES FORMATEURS RÉFÉRENTS

Formation encadrée par un Consultant-Juriste dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques dans le domaine d'activité dont dépend la formation, ont été validées par des diplômes et approuvées par France Pro Formation.

MODALITÉS TECHNIQUES

Formation asynchrone en accès libre sur la plateforme de formation, programmé pour une durée totale de 4 semaines, accessible au moyen d'une simple connexion internet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation 100% en ligne avec un accompagnement tutoré.

Support de formation : cours théoriques, mises en situation, documents à télécharger, quizz, exercices pratiques.

Le stagiaire est accompagné par son formateur référent juriste tout au long de son parcours de formation via les forums contextuels de la plateforme en ligne ainsi que par mail et téléphone.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin de s'assurer de l'acquisition pratique des contenus abordés, les modules sont construits autour d'un contenu théorique détaillé, qui est ensuite validé par des questions d'apprentissage.

Les différentes parties du programme de formation sont ponctuées par des quizz intermédiaires qui permettent une progression pédagogique.

La formation est validée par un examen sous forme de QCM chronométré sur la plateforme

E-LEARNING.

Une enquête de satisfaction de la formation est remplie en ligne en fin de formation par le stagiaire.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.

DATE

Inscriptions libres : 1 session par semaine.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de connexion FOAD.
- Attestation de fin de formation mentionnant la liste des compétences acquises.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.france-pro-avocat.fr.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----